



Félix Hildesheimer accompagne au piano sa fille cadette, Elsbeth, au milieu des années 1930. FAMILY OF FELIX HILDESHEIMER

La réparation du passé allemand à l'épreuve d'un violon rare



Pierre Avril
pavril@lefigaro.fr

Correspondant à Berlin

C'est un instrument émouvant, un violon façonné en 1706 par le maître de Cremona, Joseph Guarneri, l'un des deux fils du fondateur de la célèbre dynastie italienne de luthiers. « Le dos de l'objet, fait de deux parties, est en bois de racine marqué par une petite boucle irrégulière ; la table est en pin, de grain inégal, et le vernis, de couleur brun-orange, a été quelque peu polie sur la table et les éclisses », écrit le marchand londonien Hills & Sons dans une expertise datée du 26 février 1937. C'est une année, en Allemagne, où la répression antisémite bat son plein. La signature du violon est authentique mais quatre-vingt-quatre ans plus tard, deux familles s'en disputent la propriété et la valeur, soulignant la difficulté à solder, en Allemagne, l'entreprise de pillage culturelle opérée par le régime nazi.

Le courtier juif Félix Hildesheimer, acquit le Guarneri le 24 janvier 1938. Après avoir été forcé de vendre sa maison et son magasin de musique établis à Spire, sur les bords du Rhin, il se suicida le 1^{er} août 1939. Ses deux filles avaient déjà émigré aux États-Unis et en Australie, en septembre 1938 et janvier 1939. Sa veuve, Hélène, fut emprisonnée en octobre 1940 au camp de Gurs, dans les Basses Pyrénées, d'où elle s'échappa début 1941, pour rejoindre les États-Unis. Ses biens furent confisqués par la Gestapo et vendus aux enchères. Pour sa part, le violon réapparut pour la première fois en 1974, dans un magasin de Cologne, où il fut acheté 70 000 deutsche marks par la violoniste Sophie Hagemann (environ 32 000 euros).

C'est durant sa restauration que l'instrument livra sa triste histoire : celle d'un bien juif spolié par les nazis. Les petits-fils de Félix Hildesheimer, furent identifiés comme ses véritables propriétaires. La famille Hagemann s'engagea dans un processus de restitution, sous la médiation d'une commission fédérale allemande, la Commission Limbach. Le Guarneri fut évalué à 150 000 euros et, en 2016, les deux parties trouvèrent un accord : la famille allemande restait en possession de l'instrument et indemnisait les héritiers juifs à hauteur de 100 000 euros. La moins-value s'explique par le coût de la restauration (50 000 euros).

Quatre ans plus tard, David Sand, le petit-fils de Félix Hildesheimer, n'a toujours pas obtenu réparation. « Cela fait presque dix ans que nous attendons et négocions, et je n'ai aucune idée de ce qui va se passer », explique l'héritier au Figaro. Ce dernier, qui réside à Los Angeles, conteste l'évaluation faite de l'instrument. Se basant sur une estimation d'un des juges de paix en la matière - la société américaine Brompton's - celui-ci vaudrait au moins 500 000 euros. Au-delà de la somme, le fait d'obtenir une compensation « permet d'envoyer un message aux possibles futures générations de sociopathes qui arriveront au pouvoir : ce genre de crimes de guerre ne resteront pas impunis », poursuit David Sand.

Mise en cause, la famille Hagemann adopte une ligne de défense fluctuante. Mi-janvier, elle expliquait, suite à de nouvelles recherches, que Félix

La Fondation Hagemann, aujourd'hui détentrice de l'instrument fabriqué par le célèbre luthier italien Joseph Guarneri, refuse d'indemniser la famille juive propriétaire à l'époque nazie. Cette contestation met en péril le processus de restitution d'objets d'art spoliés par les nazis.



Cela fait presque dix ans que nous attendons et négocions, et je n'ai aucune idée de ce qui va se passer

DAVID SAND, L'UN DES PETIT-FILS DE FELIX HILDESHEIMER ELIZABETH WEINBERG/THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA

Hildesheimer n'avait pas cédé son entreprise sous la contrainte en 1937, comme on le croyait auparavant, mais seulement le 11 janvier 1939. Quant au violon, il aurait été vendu à un particulier par son magasin, selon une version rapportée par le *New York Times*, signataire du premier article sur le sujet. La Commission Limbach s'est agacée de ces attermoissements : la famille Hagemann « ignore l'état des connaissances sur la vie dans l'Allemagne national-socialiste, en particulier après le 9 novembre 1938 (la nuit de Cristal, NDLR) », a critiqué l'institution dans un communiqué.

Ces querelles de dates ne laissent pas d'interroger. Pourquoi Félix Hildesheimer acheta-t-il ce violon en 1938 sachant qu'à la faveur de la disparition des magasins juifs, l'objet serait invendable ? « À l'époque, ne pouvant pas réaliser de virements bancaires, ni emporter de l'argent à l'étranger, les Juifs achetaient souvent des objets de valeur. Et contrairement à tous les usages, l'instrument n'a pas été mis en dépôt et mon grand-père l'a payé en liquide. Ceci indique qu'il comptait l'utiliser pour sortir du pays », affirme David Sand. La famille n'apprit le suicide de son aïeul qu'après la mort de sa veuve. De son vivant, Hélène a toujours affirmé que son époux était mort d'une crise cardiaque.

Les faits ont beau avoir été établis, les autorités allemandes peinent à résoudre le problème. Si influente soit-elle, la conférence de Washington de 1998 relative aux objets d'arts volés par les nazis, ratifiée par 44 États dont l'Allemagne, ne fait qu'établir des principes et appelle les parties à trouver une solution « juste et équitable ». Selon une « extrapolation » de l'avocat spécialisé Hans-Jürgen Hellwig, citée par la FAZ, les quelque 6 800 musées allemands contiendraient près de 21 millions d'objets « présumés pillés » par les nazis, dont plus de la moitié dans les 3 400 musées publics.

La Bavière montrée du doigt

« Le fait que des collectionneurs privés se posent des questions sur la provenance de leurs fonds est un phénomène très récent et qui débute lentement », ajoute Gilbert Lupfer directeur du Centre allemand de perte des biens culturels (DZK), qui finance de telles études. Par son intermédiaire, l'équivalent de 16 millions d'euros a été restitué depuis 2015. Créée en 2003, la Commission fédérale Limbach ne dispose d'aucun moyen de coercition sur les propriétaires et son avis est « consultatif ». Son influence est rendue difficile par le fédéralisme régissant la politique culturelle allemande. La famille Hagemann, l'actuelle propriétaire du Guarneri, est basée à Nuremberg, en Bavière, où elle est très liée à l'université de musique de la ville. La Fondation attachée à la famille a notamment pour objet de permettre à ses « étudiants talentueux de profiter » de l'instrument.

Quatre-vingts ans après la guerre, le Land d'origine des « Monument's Men » - cette section alliée d'inspiration américaine, chargée après-guerre d'inventorier les objets d'arts spoliés - est parfois montré du doigt pour sa passivité. C'est là que se retrouva dans les années 1950, l'ancienne élite nazie liée à la

politique et la culture, rappelle Sibylle Ehringhaus, historienne de l'art. Cette dernière fut elle-même employée par la fondation d'art bavaroise Georg Schäfer avec pour mission d'établir la provenance de ses œuvres, à la suite des demandes de restitution apparues dans les années 2000.

Industriel spécialisé dans les roulements à billes, ancien conseiller municipal du parti nazi à Schweinfurt, Georg Schäfer était très lié au ministre de l'Armement du III^e Reich, Albert Speer. Plus tard, l'homme contribua à la fondation de la Pinacothèque de Munich. Rattachée au musée du même nom de la ville bavaroise, sa fondation est propriétaire de la collection - principalement des peintres allemands du XIX^e siècle - tandis que les murs et le bâtiment appartiennent à la région. « J'ai été engagée pour des raisons politiques et instrumentalisées. En réalité, la fondation ne voulait pas de cet audit. Je servais de cache-sexe », explique l'historienne au Figaro. Faute d'accès aux documents de la famille et de soutien de la part des autorités publiques, dit-elle, celle-ci quitta son poste fin 2019. Le musée, pour sa part, met en cause le caractère assez vague des rapports de son ancienne collaboratrice, depuis remplacée.

Les régions, les communes, l'État et les propriétaires - se renvoient mutuellement les responsabilités de l'inertie, s'estimant dépourvues de compétences juridiques. À l'instar de la famille Hagemann, les collectionneurs allemands ont quasi systématiquement créé des fondations afin d'abriter leurs biens culturels - qui en constituent souvent le capital - bénéficiant des avantages fiscaux afférents. Ce manque de clarté a permis de délimiter les intérêts publics et privés, est hermétique à toute statistique. À la faveur des entreprises de dénazification, l'architecture de ces fondations menace de s'écrouler. Dès que leurs pièces sont estampillées « nazies », ces dernières perdent toute valeur sur le marché de l'art, au risque d'entraîner la coquille institutionnelle dans sa chute. En outre, le droit des fondations interdit à ces derniers d'utiliser leurs propres actifs pour financer les opérations de restitution.

Après avoir contesté le calendrier de la cession du violon et des conditions d'expropriation de Félix Hildesheimer, la Fondation Hagemann évoque désormais cet argument juridique. « Durant de nombreuses années, nous avons tenté d'obtenir des sources de financement de la part d'autres institutions (le Land de Bavière a proposé 20 000 euros, NDLR), mais cela n'a pas réussi », plaide cette dernière qui se dit néanmoins attachée à trouver une « solution ». Pour sa part, la Bavière en appelle à l'État fédéral pour changer la loi sur les fondations. « Le ministre (régional) de l'art et de la Culture accorde une grande importance à la restitution des objets injustement saisis à l'époque nazie », déclare au Figaro sa porte-parole, Bianca Preis.

À Los Angeles, David Sand a hérité des talents artistiques de son grand-père, Félix, qui jouait du piano, accompagnant sa fille Elsbeth au violon. De son père américain, il se souvient de ses engagements en faveur des droits civiques dans les années 1960. Aujourd'hui, ce photographe californien joue de la guitare en amateur et attend que les autorités allemandes, à neuf mille kilomètres de son domicile, trouvent le moyen de réparer leur faute. « Il existe des lois mais qui ne sont pas applicables. Ceci ouvre la porte à l'hypocrisie, avec des gens qui font publiquement bonne figure mais ne concrétisent pas leurs engagements. Cela conduit à l'affaiblissement de l'État de droit. » ■

lefigaro.fr

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais



ENQUÊTE

EST-IL POSSIBLE D'ANNULER
LA DETTE DU CORONAVIRUS
SANS LÉSER LES CRÉANCIERS ? **PAGE 15**

RÉCIT

BIENS SPOLIÉS : BATAILLE
EN ALLEMAGNE AUTOUR
D'UN VIOLON TRICENTENAIRE **PAGE 14**

